



AGNEAUX  
Cité Art de Vivre

## Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance  
du conseil municipal du **26 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-neuf mai, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents :** Alain SEVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Géraldine PAING, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Jean-Charles ENOT, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Christelle PERRUAUX (pouvoir à M. Cyril CRESPIN), Guillaume MARTIN (pouvoir à Mme Nathalie BLOUET), André BULUCUA (pouvoir à Mme Elisabeth LEGRAND), YingYing LECLERC (pouvoir à Mme Dany DAVID), Michel DUPONT (pouvoir à Mme Géraldine PAING), Jean-Pierre LEBICTEL (pouvoir à Guillaume CLAYE), Anne-Lise CHAMPVALONT, M. Olivier DUVAL.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

*Date de convocation :* 19/05/2021

- :: - : - : - : - : -

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2021**

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 est adopté **à l'unanimité**.

- :: - : - : - : - : -

### **DÉLIBÉRATION 5.7/2021/05/01 – ACTUALISATION DES STATUTS DE SAINT-LÔ AGGLO**

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°1.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.  
Le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, les statuts de Saint-Lô Agglo tels que présentés, ainsi que l'annexe relative aux équipements sportifs.

### **DÉLIBÉRATION N°8.8/2021/05/02 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE 2021-2023 AVEC LA FDGDON50**

Madame DAVID présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention triennale 2021-2023 jointe en annexe ; D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette

convention ; De choisir les entreprises HDS – SARL DURANT (choix 1) et SOS DANGER NUISIBLES (choix 2).  
Les crédits sont prévus au budget.

## **DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/05/03 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2021**

Monsieur SIMON présente le rapport n°3.

Madame DAVID demande où seront installés les miroirs.

Monsieur le Maire précise que le 1<sup>er</sup> est prévu à l'entrée des services techniques – le second sera installé à l'angle de la rue Xavier Antoine et de la rue des Cerisiers.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser la modification des écritures suivantes :

1- **Maison médicale** : L'estimation des travaux liés à la reconfiguration des locaux occupés par les kinésithérapeutes remise par le maître d'œuvre début mai, s'établit à **107 145.15 € TTC** pour les travaux et **20 000.00 €** pour les coûts d'ingénierie. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2021 pour une livraison au 1<sup>er</sup> décembre 2021. La dépense subventionnable HT (105 000 €) peut faire l'objet de subventions (30 % DETR = 31 500 € et 40 % fonds de concours Saint-Lô Agglomération = 36 750 €) soit un reste à charge FCTVA déduit (20 669 €) de **37 081 €**.

### **2- Ecole Marie RAVENEL :**

• **Mobilier scolaire** : Le montant prévu au BP 2021 de 8 000 € TTC. Ce montant est insuffisant (7 998 € HT donc 9 567€ TTC). Il est proposé d'augmenter la prévision budgétaire de **2 000 €**.

• **Appel à projets « Socle numérique »** : L'école Marie RAVENEL a été retenue dans le cadre de cet appel à projets. Le montant de l'acquisition des matériels projetés s'élève à **32 844.19 € TTC**. La subvention est calculée de la façon suivante :

$$70 \% \times (\text{plafond de } 3\,500 \text{ €} \times 7 \text{ classes primaires : } 24\,500 \text{ €}) = 17\,150 \text{ €}$$

Le reste à charge s'établit à :

$$15\,694.19 \text{ €} (32\,844.19 \text{ €} - 17\,150 \text{ €}) - (16.404 \% \times 32\,844.19 \text{ €}) = 10\,306.43 \text{ €}$$

Il conviendrait de prévoir **33 000 €** au BP 2021.

### **3- Gestion de la dette :**

Si l'annuité de remboursement de la dette 2021 après refinancement est inférieure à la prévision budgétaire, le ratio **capital remboursé / intérêts payés** est modifié : le montant du capital à rembourser en section d'investissement est supérieur à la prévision, et inversement pour les intérêts à régler en section de fonctionnement :

	<b>Budgété BP 2021</b>	<b>A prévoir après refinancement</b>	<b>Ecart</b>
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>	135 146.08 €	72 763.34 €	- 62 382.74 €
<b>Capital</b>	220 993.00 €	255 352.16 €	+ 34 359.16 €

<b>Annuité</b>	<b>356 140.39 €</b>	<b>328 115.50 €</b>	<b>- 28 024.89 €</b>
----------------	---------------------	---------------------	----------------------

Il est proposé d'ajouter 35 000 € au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », article 1641 « Emprunt en euros ». Le chapitre 66 « Charges financières », article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » sera diminué de la somme équivalente.

4- Voirie :

Il est proposé d'acheter 2 miroirs de voirie pour un montant TTC de **845.83 €**.

5- Salle des fêtes :

Pour permettre un entretien plus aisé de la salle des fêtes, il conviendrait de procéder au remplacement de l'autolaveuse dont le coût s'établit à **3 169.85 € TTC**. Le solde disponible est de **2 671.64 €**. Je vous propose d'ajouter la somme de 500.00 € pour procéder à l'acquisition.

Section de fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRES / ARTICLES</b>	<b>RECETTES</b>
- 35 000.00 €	<b>66 – 66111</b> <b>Intérêts réglés à l'échéance</b>	0.00 €
35 000.00 €	<b>R - 023</b> <b>Virement à la section d'investissement</b>	0.00 €
<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement :

<b>DEPENSES</b>	<b>OPERATIONS / ARTICLES</b>	<b>RECETTES</b>
0.00 €	<b>R – 021</b> <b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	35 000.00 €
35 000.00 €	<b>16 – 1641</b> <b>Emprunts en euros</b>	0.00 €

2 000.00 €	<b>113 – 2184</b> <b>Ecole Marie RAVENEL - Mobilier</b>	0.00 €
33 000.00 €	<b>113 – 2183</b> <b>Ecole Marie RAVENEL – Matériel de bureau et matériel informatique</b>	0.00 €
500.00 €	<b>118 – 2188</b> <b>Salle des fêtes – Autres immobilisations corporelles</b>	0.00 €
1 000.00 €	<b>116 – 2158</b> <b>Voirie – Autres installations, matériels et outillages techniques</b>	0.00 €
20 000.00 €	<b>121 – 2031</b> <b>Maison médicale - Frais d'études</b>	0.00 €
108 000.00 €	<b>121 – 2135</b> <b>Maison médicale - Installations générales, agencements, aménagement des constructions</b>	0.00 €
- 27 000.00 €	<b>120 – 2135</b> <b>Acquisitions foncières / Rénovation des bâtiments – Installations générales, agencements</b>	0.00 €
<b>172 500.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 000.00 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°7.10/2021/05/04 – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE – ANNÉE 2021**

Monsieur SIMON présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 120,97 €, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2021.

**DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2021/05/05 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS**

Monsieur SIMON présente le rapport n°5.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention de 50 € à l'association du Souvenir Français, représentée par M. Daniel JAMARD – Président.

**DÉLIBÉRATION N°7.4.2/2021/05/06 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX – ANNÉE 2020-2021**

Monsieur SIMON présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2021/05/07 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) – ANNÉE 2021**

Madame LEGRAND présente le rapport n°7.

Madame LEGRAND précise que pour l'année 2020, 3 dossiers ont été présentés, pour un montant total de 450 € (demandes de subsistances). Pour 2021, 3 dossiers sont déjà en cours pour un montant de 370 €.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n° 7 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour un montant de **1 036,61 €**.

**DÉLIBÉRATION N°3.5/2021/05/08 – DÉNOMINATION DES VOIRIES – LOTISSEMENT DES REMPARTS ET DU ROCREUIL**

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°8.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°8 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, de nommer les voiries comme suit :

- Impasse du Soleil (lotissement des Remparts – parcelle AC 400) ;
- Rue Versant de Vire (lotissement du Rocreuil – parcelles AR 184 et 188).

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Tirage au sort des jurés d'assises.
  - Page 097 - ligne 8 : Monsieur GUILLON Benjamin
  - Page 152 – ligne 9 : Madame LECOUSTEY Céline
  - Page 182 - ligne 5 : Monsieur LECOCQ Pascal
  - Page 272 – ligne 6 : Madame YON Véronique
  - Page 323 – ligne 5 : Monsieur SAUVEY Kévin
  - Page 033 – ligne 5 : Madame CAILLARD Indiana
  - Page 103 – ligne 9 : Monsieur GUENEGANT Alain
  - Page 080 – ligne 10 : Monsieur FARIN Guillaume
  - Page 139 – ligne 2 : Monsieur LECONTE Olivier
  
- Assemblée générale du SAG (secteur action gérontologie) lundi 14 juin à 18h – maison de la vie associative à Saint-Lô.
- Vigilance face aux cambriolages sur la commune.
- Réunion publique Hervé MORIN le jeudi 27 mai à 19h – inscriptions obligatoires pour le respect de la jauge.
- Distribution de l'Agneaux Contact semaine du 14 juin – avant la Fête Saint Jean.

Fin de séance à 20h53.

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Etienne CHOISY	
Dany DAVID		Christophe FOUILLEUL	
Patrick SIMON		Guillaume CLAYE	
Géraldine PAING		YingYing LECLERC	
Danièle LECHEVALLIER		Jean-Charles ENOT	
Yolande MARIE		Christelle PERRUAUX	
Lydie TANAY		Nathalie BLOUET	
Claudine MIDI		André BULUCUA	
Olivier DUVAL		Evelyne MASSICOT	
Guillaume MARTIN		Hervé BRIXTEL	
Elodie HAUTOT		Jean-Pierre LEBICTEL	
Anne-Lise CHAMPVALONT		Michel DUPONT	
Cyril CRESPIN		Elisabeth LEGRAND	
Baptiste GIARD			

